



Concours Lumières® du SERCE : lancement de la 26^{ème} édition



Cette année encore, le SERCE et Philips Lighting souhaitent valoriser les initiatives de mises en lumière de maîtres d'ouvrage, publics et privés.

La mise en lumière du patrimoine monumental ou paysager, historique ou contemporain, peut permettre de redonner de la cohésion sociale à des espaces urbains mal identifiés. Elle contribue également à l'attractivité touristique et par-delà à l'activité économique des territoires, que ce soit à l'échelle d'un site, d'un quartier ou bien d'une ville. Le Concours Lumières® a pour vocation de récompenser ces réalisations exemplaires.

Le Concours Lumières® récompense des projets valorisant le patrimoine et fait rimer innovation, esthétique et efficacité énergétique



Organisé par le SERCE en partenariat avec Philips Lighting, le concours est parrainé par le groupe Moniteur depuis 1996. La manifestation a déjà primé plus de 120 réalisations dans des communes urbaines ou rurales de France.

Le concours s'adresse aux maîtres d'ouvrage publics ou privés ayant réalisé, depuis le 1^{er} janvier 2012, **une mise en lumière pérenne** d'éléments du patrimoine architectural, industriel ou naturel, ancien ou contemporain, accessibles **à tous gratuitement**.

Le jury, composé de professionnels de l'éclairage, de responsables de l'aménagement des villes, d'élus, d'architectes et paysagistes, fonde son jugement sur le caractère esthétique des illuminations, mais aussi sur la qualité, l'originalité, la mise en œuvre technique et la pertinence de la valorisation des lieux par l'éclairage.

L'optimisation de la performance énergétique est également une variable de sélection essentielle. Le jury évalue notamment l'efficacité énergétique des réalisations sur le nombre de points lumineux et la puissance totale installée, le type de projecteurs et les sources utilisées ainsi que le ratio moyen lumen/Watt pour chaque type de point lumineux.

Le concours est doté d'une somme totale de 16 500 € TTC et décerne 3 prix : 7 000 € / 5 500 € / 4 000 €.

Le règlement et le dossier d'inscription peuvent être demandés au SERCE avant le 16 janvier 2014.

Tél. : 01 47 20 69 45 - Fax : 01 47 23 53 49
e-mail : m.mourgues@serce.fr

Les dossiers de candidatures devront être retournés avant le 28 février 2014.

■ Carte d'identité du SERCE

Le **SERCE**, Syndicat des Entreprises de Génie Électrique et Climatique, est une organisation professionnelle rassemblant 260 entreprises réparties sur plus de 900 sites en France. Sont adhérentes de nombreuses PME du secteur ainsi que les grandes entreprises de la profession. Elles interviennent dans les travaux et services liés aux installations industrielles et tertiaires, aux réseaux d'énergie électrique et aux systèmes d'information et de communication.

Le **SERCE** est membre de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) et de la Fédération des Industries Électriques, Electroniques et de Communication (FIEEC).

Les adhérents du SERCE représentent 16,3 Mds d'euros de chiffre d'affaires et plus de 150 000 salariés.



Contact presse :
C-Comme Vous
366 ter rue de vaugirard
75015 PARIS

Tél. 01 45 31 20 83
vanessa@c-commevous.com
www.c-commevous.com